

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 368

présenté par

M. Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Bonrepaux, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Habib, Bacquet, Dupré, Dumont  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 44**

Dans l'alinéa 3 de cet article, après les mots :

« qu'elle exploite »,

insérer les mots :

« , à la protection et la gestion durable des milieux aquatiques».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement réaffirme la mission de protection et de gestion durable des milieux aquatiques du comité national de la pêche professionnelle.